

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Sullivan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (177) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24b et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le message de la Chambre des Communes informant le Sénat que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, représentant humblement qu'il est expédient de modifier l'échelle des paiements autorisés par l'article 118 de la loi du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande communément appelé Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à être faits par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures;—et priant Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse, en remplissant le blanc avec les mots "Sénat et".

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que le Sénat concoure avec la Chambre des Communes à la dite adresse en remplissant le blanc par les mots "le Sénat et".

Après débat,

L'honorable M. Baker, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne.

La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

Après un nouveau débat,

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé en amendement :

Que la prière de l'adresse soit amendée en ajoutant après le mot "susdite" dans la 4me ligne de la prière, les mots "et toutes dispositions semblables qui se rencontreraient dans les conditions auxquelles toute autre province a été admise dans l'Union".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été